

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mai 2017



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh -Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

SOMMAIRE

| | <u>Page</u> |
|---|--------------------|
| I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 3 |
| II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 6 |

I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh -Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

***RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016***

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1.034.459 mD et un résultat consolidé de 1.886 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Tunis, le 10 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**II- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : en milliers de dinars)

| | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------|------------------|----------------|
| CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT | 1 | 22 006 | 17 263 |
| CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS | 2 | 108 111 | 103 494 |
| CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 3 | 708 028 | 662 095 |
| PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL | 4 | 135 962 | 99 658 |
| PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT | 5 | 27 224 | 29 453 |
| VALEURS IMMOBILISEES | 6 | 17 707 | 15 180 |
| AUTRES ACTIFS | 7 | 15 421 | 16 394 |
| TOTAL ACTIF | | 1 034 459 | 943 537 |
| CAPITAL | 8 | 90 000 | 90 000 |
| RÉSERVES | 9 | 58 838 | 56 956 |
| ACTIONS PROPRES | | -840 | -840 |
| RÉSULTATS REPORTES | 10 | -8 293 | -9 956 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 11 | 1 886 | 1 929 |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE | | 141 591 | 138 089 |
| CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES | 12 | 54 720 | 46 069 |
| CAPITAUX PROPRES | | 196 311 | 184 158 |
| DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS | 13 | 117 067 | 83 142 |
| DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE | 14 | 579 710 | 554 236 |
| EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES | 15 | 122 557 | 102 513 |
| AUTRES PASSIFS | 16 | 18 814 | 19 488 |
| TOTAL PASSIF | | 838 148 | 759 379 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 1 034 459 | 943 537 |

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2016
(unité: en milliers de dinars)

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| PASSIFS ÉVENTUELS | | |
| Cautions, avals et autres garanties données | 68 788 | 55 346 |
| Crédits documentaires | 31 877 | 32 768 |
| TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS | 100 665 | 88 114 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | |
| Engagements de financement donnés | 53 218 | 110 510 |
| Engagements sur titres | 15 600 | 24 000 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | 68 818 | 134 510 |
| ENGAGEMENTS REÇUS | | |
| Engagements de financement reçus | - | 9 000 |
| Garanties reçues | 531 114 | 554 732 |
| TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS | 531 114 | 563 732 |

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

| | Notes | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|--|-------|------------------|------------------|
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES | | 75 010 | 60 198 |
| INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS | 17 | 49 863 | 39 795 |
| COMMISSIONS (en produits) | 18 | 13 589 | 11 650 |
| GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES | 19 | 8 354 | 7 877 |
| REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT | 20 | 3 204 | 876 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES | | 30 533 | 28 462 |
| INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES | | | |
| | 21 | 30 041 | 27 748 |
| COMMISSIONS ENCOURUES | | 107 | 687 |
| PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES | | 385 | 27 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 44 477 | 31 736 |
| DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF | | -8 645 | -1 082 |
| DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST | | -1 271 | - 895 |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | | 100 | 40 |
| FRAIS DE PERSONNEL | 22 | -19 484 | -15 706 |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 23 | -7 487 | -7 718 |
| DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS | 24 | -2 043 | -1 673 |
| TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 5 647 | 4 702 |
| SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES | | - | -140 |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | | -778 | -204 |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | | 4 869 | 4 358 |
| SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE | | -171 | - |
| Résultat net | | 4 698 | 4 358 |
| PART DES MINORITAIRES | | 2 812 | 2 429 |
| RÉSULTAT NET | | 1 886 | 1 929 |

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2016
(Unité en milliers de Dinars)

| ACTIVITÉ D'EXPLOITATION | Notes | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|--|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Produits d'exploitation bancaires encaissés | | 70 876 | 60 058 |
| Charges d'exploitation bancaires décaissées | | -16 666 | -30 149 |
| Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle | | 9 236 | -7 449 |
| Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle | | 16 488 | 97 731 |
| Sommes versées aux Personnel et C. Divers | | -27 175 | -25 732 |
| Autres flux d'exploitation | | -78 891 | -117 881 |
| Impôts sur les sociétés | | -328 | -341 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | | -26 460 | -23 763 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | | 2 732 | 1 180 |
| Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement | | -7 682 | -25 423 |
| Acquisitions/cessions sur immobilisations | | -4 519 | -2 679 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | | -9 469 | -26 922 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Émission D'emprunts sur le marché public | | 5 025 | 3 374 |
| Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire | | - | -762 |
| Placements | | -1 035 | - |
| Augmentation/diminution ressources spéciales | | 23 194 | -28 337 |
| Dividendes versés / Encaissés | | -1 324 | -450 |
| Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement | | 25 860 | -26 175 |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période | | -10 069 | -76 860 |
| Liquidités et équivalents en début de période | | 6 644 | 83 504 |
| Liquidités et équivalents en fin de période | 25 | -3 425 | 6 644 |

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

| Sociétés | Secteur | Pourcentage de contrôle | Qualification | Méthode de consolidation | Pourcentage d'intérêt |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|---------------|--------------------------|-----------------------|
| Banque de Tunisie et des Émirats | Financier | 100% | Mère | Intégration globale | 100% |
| T.E.P (C.T.E.I) | Financier | 100% | Filiale | Intégration globale | 100% |
| Rapid Recouvrement | Financier | 99,73% | Filiale | Intégration globale | 99,73% |
| BTE – SICAR | Financier | 100% | Filiale | Intégration globale | 100% |
| Tuniso Émiratie Sicav (TES) | Financier | 9.64% | Filiale | Intégration globale | 9.64% |

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En

contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au

niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.

✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.

✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12. Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

| | |
|---|--------|
| - Immeuble d'exploitation | : 2,5% |
| - Mobilier de bureaux | : 20 % |
| - Matériel de bureaux | : 10 % |
| - Matériel de transport | : 20 % |
| - Agencements aménagements et installations | : 10 % |
| - Matériel informatique | : 15 % |
| - Logiciel | : 33 % |

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 22 006 KDT contre 17 263 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Caisse agences dinars | 5 032 | 3 999 |
| Banque Centrale de Tunisie en dinars | 16 974 | 13 264 |
| Total | 22 006 | 17 263 |

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 108 111 KDT contre 103 494 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Créances sur les établissements bancaires | 72 631 | 71 839 |
| Créances sur les établissements financiers | 35 480 | 31 655 |
| Total | 108 111 | 103 494 |

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2016, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 708 028 KDT contre 662 095 KDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes débiteurs | 37 916 | 38 323 |
| Autres concours à la clientèle | 663 593 | 615 708 |
| Crédits sur ressources spéciales | 6 519 | 8 064 |
| Total | 708 028 | 662 095 |

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 135 962 KDT fin 2016 et se détaille ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------|----------------|---------------|
| Titres de placement | 135 962 | 99 658 |
| Total | 135 962 | 99 658 |

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 27 224 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Titres de participation | 27 224 | 29 453 |
| TOTAL | 27 224 | 29 453 |

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2016 un solde net de 17 707 KDT et se détaillent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 448 | 443 |
| Immobilisations corporelles | 17 259 | 14 738 |
| Total | 17 707 | 15 181 |

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 15 421 KDT contre 16 394 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Compte attente et de régularisation | 5 285 | 3 757 |
| Autres | 10 136 | 12 637 |
| Total | 15 421 | 16 394 |

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2016, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------|---------------|---------------|
| Capital | 90 000 | 90 000 |
| Total | 90 000 | 90 000 |

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Réserves consolidées | 58 838 | 56 956 |
| Total | 58 838 | 56 956 |

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------|---------------|---------------|
| BTE | -8 293 | -9 956 |
| Total | -8 293 | -9 956 |

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Intérêts majoritaires | 1 886 | 1 929 |
| Intérêts minoritaires | 2 812 | 2 429 |
| Total | 4 698 | 4 358 |

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Réserves minoritaires | 51 908 | 43 640 |
| Résultats minoritaires | 2 812 | 2 429 |
| Total | 54 720 | 46 069 |

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Dépôts et avoirs des établissements bancaires | 117 067 | 83 142 |
| Total | 117 067 | 83 142 |

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2015 et 2016 se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Dépôts à vue | 403 633 | 408 157 |
| Autres dépôts et avoirs | 176 077 | 146 079 |
| Total | 579 710 | 554 236 |

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2015 et 2016 se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Emprunts ressources spéciales | 6 364 | 14 704 |
| Autres emprunts | 116 193 | 87 809 |
| Total | 122 557 | 102 513 |

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Provisions pour passifs et charges | 1 316 | 4 954 |
| Comptes attente et de régularisation | 10 483 | 9 380 |
| Autres | 7 015 | 5 154 |
| Total | 18 814 | 19 488 |

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Opérations avec les établissements bancaires | 570 | 805 |
| Opérations avec la clientèle | 49 062 | 38 805 |
| Autres revenus | 231 | 185 |
| Total | 49 863 | 39 795 |

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Commissions sur opérations bancaires | 13 589 | 11 650 |
| Total | 13 589 | 11 650 |

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Gains nets sur titres de transaction | 7 106 | 3 367 |
| Gains nets sur titres de placements | 9 | 131 |
| Gains nets sur opérations de change | 1 239 | 4 379 |
| Total | 8 354 | 7 877 |

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|------------|
| Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement | 1 887 | 167 |
| Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation | 535 | 522 |
| Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées | 782 | 187 |
| Total | 3 204 | 876 |

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Opérations avec les établissements bancaires | 4 016 | 2 145 |
| Opérations avec la clientèle | 18 796 | 17 729 |
| Emprunts et ressources spéciales | 4 948 | 5 895 |
| Autres intérêts et charges | 2 281 | 1 979 |
| Total | 30 041 | 27 748 |

NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et traitements | 17 035 | 12 071 |
| Charges sociales | 3 369 | 2 662 |
| Autres charges du personnel | -920 | 973 |
| Total | 19 484 | 15 706 |

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Frais d'exploitation non bancaires | 2 686 | 3 466 |
| Autres charges générales d'exploitation | 4 801 | 4 252 |
| Total | 7 487 | 7 718 |

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

| Libellé | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Dotations aux amortissements | 2 043 | 1 653 |
| Dotations aux provisions | - | 20 |
| Total | 2 043 | 1 673 |

NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de -3 425 mille dinars contre 6 644 mille dinars au 31 décembre 2015 :

| Libelles | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|
| Caisse agences dinars | 5 032 | 3 999 |
| Banque Centrale de Tunisie en dinars | 16 974 | 13 264 |
| Prêts aux banques | 72 631 | 72 523 |
| Autres emprunts (*) | -98 062 | -83 142 |
| Total | -3 425 | 6 644 |

(*) Ce chiffre ne tient pas compte des crédits relais pour un montant de 19 000 KDT

Note complémentaire

2.1: Pays de résidence des sociétés du groupe

| Sociétés | Secteur | Pays d'enregistrement | Pourcentage de contrôle | Qualification | Méthode de consolidation | Pourcentage d'intérêt |
|----------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------------|---------------|--------------------------|-----------------------|
| Banque de Tunisie et des Émirats | Financier | Tunisie | 100% | Mère | Intégration globale | 100% |
| T.E.P (C.T.E.I) | Financier | Tunisie | 100% | Filiale | Intégration globale | 100% |
| Rapid Recouvrement | Financier | Tunisie | 99,73% | Filiale | Intégration globale | 99,73% |
| BTE – SICAR | Financier | Tunisie | 100% | Filiale | Intégration globale | 100% |
| Tuniso Émiratie Sicav (TES) | Financier | Tunisie | 9,64% | Filiale | Intégration globale | 9,64% |

2.2 : Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

2.3: Forme juridique et objet des filiales :

| | Forme Juridique | Objet social |
|-------|-----------------|--|
| BTE | SA | Banque |
| RR | SA | Recouvrement des créances bancaires |
| SICAR | SA | Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises |
| TES | SA | la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe |

2. Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

3. Résultat par action du groupe

| Libelles | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net (en KDT) | 1 886 | 1 929 |
| Parts attribuables aux ADP (en KDT) | - | - |
| Résultat net attribuable aux actions ordinaires (enK DT) | 1 886 | 1 929 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP) | 3 500 000 | 3 500 000 |
| Résultat par action (en DT) | 0,539 | 0,551 |

4. Mouvements capitaux propres :

| | Capital social | Actions propres | Réserves Consolidées | Résultats reportés | Résultat net de l'exercice | TOTAL | | |
|--|----------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Soldes au 31/12/2015 | 90 000 | - | 840 | 56 956 | - | 9 956 | 1 929 | 138 089 |
| Variation des réserves consolidées | - | - | - | 1 882 | - | - | - | 1 882 |
| Autres variations réserves | - | - | - | - | 266 | - | - | 266 |
| affectation du Résultats de l'exercice n-1 | - | - | - | - | 1 929 | - | 1 929 | - |
| Part du groupe dans le résultat | - | - | - | - | - | - | 1 886 | 1 886 |
| Soldes au 31/12/2016 | 90 000 | - | 840 | 58 838 | - | 8 293 | 1 886 | 141 591 |